



# REGLEMENT



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHÉRON

## 2ème Rallye Régional Automobile VHC « Ronde de la Durance » Les 27 – 28 – 29 avril 2018

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

### PROGRAMME - HORAIRES

Identique au 44<sup>ème</sup> Rallye Régional « Ronde de la Durance ».

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Roque et Durance organise, en qualité d'organisateur administratif, les 27 – 28 et 29 avril 2018, une compétition automobile régionale de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

#### ***2ème Rallye Régional VHC « Ronde de la Durance ».***

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur sous le numéro 190 et sous le permis d'organisation numéro 168 de la FFSA le 01/03/2018.

#### ***Comité d'Organisation***

Identique au 44<sup>ème</sup> Rallye Régional « Ronde de la Durance ».

#### ***1.1P. OFFICIELS***

Identique au 44<sup>ème</sup> Rallye Régional « Ronde de la Durance ».

Commissaires Techniques Responsables :

Mr BLANC Philippe

38131

#### ***1.2P. ELIGIBILITE***

Le 2ème Rallye Régional VHC « Ronde de la Durance », compte pour la coupe de France VHC des Rallyes 2018 coefficient 1 et le Challenge VHC de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur.

#### ***1.3P. VERIFICATIONS***

Identique au 44<sup>ème</sup> Rallye Régional « Ronde de la Durance ».

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets.

### ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 1<sup>er</sup> Rallye Régional VHC « Ronde de la Durance » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le 16 avril 2018 minuit au plus tard.

### 3.3P. ORDRE DE DEPART

L'ordre des départs est le suivant : VHC – Moderne. Le premier concurrent moderne s'élancera 15 minutes après le dernier VHC.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 15 voitures, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 105 voitures pour les deux rallyes.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : 320 €
- sans la publicité facultative de l'organisateur : 640 €
- pour les équipages licenciés à l'ASARD : 290 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

**Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1<sup>ère</sup> page du PTH.**

## ARTICLE 4P. VOITURES AUTORISEES

**4.1.** Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I,IR, J1 et J2 titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux Règles Spécifiques Rallyes VHC. Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition (1977 à 1981).

### 4.3P – ASSISTANCE

**Toute assistance est interdite en dehors du parc d'assistance :**

**De La Roque d'Anthéron le samedi 28 avril 2018**

**De La Roque d'Anthéron le dimanche 29 avril 2018**

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VEHICULES - PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Identique au 44<sup>ème</sup> Rallye Régional « Ronde de la Durance ».  
Les concurrents du Rallye VHC partiront en premier.

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Identique au 44<sup>ème</sup> Rallye Régional « Ronde de la Durance ».

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Identique au 44<sup>ème</sup> Rallye Régional « Ronde de la Durance ».

Les concurrents VHC peuvent profiter, en cas d'abandon ou de mise hors course, de la réintégration au titre de « nouveau départ après abandon – rallye 2 ».

#### **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard de la FFSA.

#### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard de la FFSA.

#### **ARTICLE 10P. PRIX**

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée le 29/04/18 à la Roque d'Anthéron